



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 12 décembre 2024.

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 8/2024 du 21 octobre 2024 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la commune de Villars-Sainte-Croix et la Fondation du TKM - théâtre Kléber-Méleau,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028,
- que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard